

Administration spéciale de la faillite

Hofmann + Schneider Capital S.A., en liquidation

Convocation à la 2<sup>e</sup> assemblée des créanciers

du 12 février 2003, à 14 h 15

Lieu: bâtiment des Syndicats patronaux de Genève, 98, rue de Saint-Jean, 1201 Genève

1. Nous nous référons à la circulaire du 6 août 2002. Ceux des créanciers qui n'auraient pas reçu cette circulaire peuvent la recevoir sur simple demande à l'administration spéciale c/o Berney & Associés S.A., 8, rue du Nant, 1207 Genève
2. Les décisions de collocation et les décisions concernant les revendications, déposées le 7 août 2002, sont entrées en force, aucune contestation n'ayant été enregistrée.
3. Conformément à l'article 252 LP nous convoquons la 2<sup>e</sup> assemblée des créanciers, cette convocation concernant exclusivement les créanciers dont les productions ont été admises en tout en partie dans l'état de collocation.

Ordre du jour:

1. Formation du bureau de l'assemblée
2. Constatation du quorum par le bureau
3. Rapport complet sur la liquidation
4. Discussion sur le rapport
5. Confirmation dans leurs fonctions des membres de l'administration spéciale
6. Votation
7. Confirmation dans leurs fonctions des membres de la commission de surveillance des créanciers
8. Votation
9. Décision sur la réalisation du solde des actifs (art. 243 al. 3 LP)
10. Cessions d'actifs
11. Activités de l'administration de la faillite jusqu'à la clôture

Genève, le 20 janvier 2003

L'administration spéciale